



Ville de LONGAGES

**Commune de LONGAGES**  
**Révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par délibération en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire, et de définir les objectifs poursuivis et les modalités de concertation liées à cette procédure.

Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 15 avril 2022.



MAIRIE DE LONGAGES  
3 Place de La Prade  
31410 LONGAGES

Tel 05.61.87.44.12  
[contact.mairie@longages.fr](mailto:contact.mairie@longages.fr) / [www.longages.fr](http://www.longages.fr)

**Horaires d'ouverture**

Lundi au vendredi : 08h30-12h30 / 14h-17h  
Fermé le jeudi Après-midi